

Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 2 avril 2024 à 20h06, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20h06 et déclare la séance ouverte.

#### 2024-04-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Travaux publics
  - c. Régie incendie
  - d. Loisirs
  - e. Environnement
  - f. Trans-Appel
  - g. Urbanisme
7. Adoption du règlement 2024-03 relatif à la superficie des mini-entrepôts
8. Adoption du premier projet de règlement 2024-04 relatif aux ilots de chaleur
9. Adoption du premier projet de règlement 2024-05 – cabane à sucre complémentaire à l'habitation
10. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-06 modifiant construction pour ajouter fondation sur pieu et autres dispositions
11. Adoption du premier projet de règlement 2024-06
12. Avis de motion 2024-07- lotissement modifiant les dispositions relatives aux rues sans issue
13. Adoption du premier projet de règlement 2024-07



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

14. Résolution élaboration d'un PGA-EAU
15. Résolution mandat FQM PGA-EAU
16. Résolution d'appui FCM pour la TECQ
17. Résolution horaire d'un employé
18. Autorisation de destruction des archives
19. Commandite Déjeuner des policiers de la MRC du Val-Saint-François

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

20. Demande de subvention PPA-CE
21. Fauchage 2024
22. Débroussaillage 2024
23. Abat-poussière 2024
24. Produits pétroliers 2024
25. Niveleuse 2024
26. Matériaux granulaires 2024
27. Autorisation tour cycliste Policiers de Laval

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

28. Contrat entretien des génératrices

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

29. Dérogation mineure 817 route 143 S

#### **LOISIRS ET CULTURE**

30. Conseil sport Loisirs de l'Estrie-cotisation annuelle et nomination des délégués
31. Adhésion Maison de la famille Les Arbrisseaux
32. Toilette halte Titus
33. Fête nationale commandite

#### **AUTRES**

34. Affaires nouvelles et suivi
35. Deuxième période de questions
36. Correspondance
  - a. MAMH transfert ponctuel aux municipalités de moins de 15 000 habitants
  - b. St-Laurent et Atlantique liste des matières transportées 2023
37. Levée de l'assemblée

### **ADMINISTRATION**

2024-04-02

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen est présent, les questions posées sur le projet de règlement 2024-06 pour savoir quand les fondations sur pieu seraient acceptées.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

### 2024-04-03 5. AUTORISATION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la liste suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

*Liste des paiements émis (du 2024-03-07 au 2024-04-02 )*

*Détaillée par Date*

**Poste Banque: 54-110-00-000**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400164 (I)			2024-03-07	115	SOCIETE DE L'ASSURANCE		4 977,03 \$
202400165 (I)			2024-03-07	1000	VALORIS		1 634,32 \$
202400166 (I)			2024-03-07	14	VIVACO groupe coopératif		117,55 \$
202400167 (I)			2024-03-07	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202400168 (I)			2024-03-07	1355	EUROFINS ENVIRONEX		191,44 \$
202400169 (I)			2024-03-07	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202400170 (I)	8280		2024-03-07	1546	Archives Lanaudière		635,70 \$
202400171 (I)			2024-03-07	313	CHAMBRE DE COMMERCE		137,97 \$
202400174 (I)			2024-03-13	67	MINISTRE DU REVENU DU		7 931,04 \$
202400175 (I)			2024-03-13	68	RECEVEUR GENERAL DU		3 072,14 \$
202400179 (I)	8281		2024-03-13	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 555,65 \$
202400180 (I)			2024-03-13	8	Retraite QUÉBEC		726,05 \$
202400181 (I)			2024-03-15	28	hydro		279,81 \$
202400182 (I)			2024-03-15	28	hydro		22,85 \$
202400183 (I)			2024-03-15	143	BELL CANADA		110,66 \$
202400187 (A)			2024-03-28	475	ACIER DAVID SIMMONDS		523,14 \$
202400188 (A)			2024-03-28	1360	ADN COMMUNICATION		50,45 \$
202400189 (A)			2024-03-28	1546	Archives Lanaudière		479,90 \$
202400190 (A)			2024-03-28	929	ATELIER LAVOIE		94,77 \$
202400191 (A)			2024-03-28	1416	Atlantis Pompe Ste-Foy Inc.		1 153,81 \$
202400192 (I)			2024-03-28	1169	CNESST		35,64 \$
202400193 (A)			2024-03-28	359	SIGNALISATION DE L'ESTRIE		157,77 \$
202400194 (I)	8282		2024-03-28	1393	HUGUES LAFOND		126,47 \$
202400195 (I)			2024-03-28	28	hydro		43,48 \$
202400196 (I)			2024-03-28	28	hydro		662,78 \$
202400197 (I)			2024-03-28	28	hydro		119,67 \$
202400198 (I)			2024-03-28	28	hydro		914,87 \$
202400199 (I)			2024-03-28	28	hydro		3 322,11 \$
202400200 (A)			2024-03-28	1078	JOSIANE PERRON		25,78 \$
202400201 (I)	8283		2024-03-28	1549	Karoll-Ann Turgeon		75,34 \$
202400202 (A)			2024-03-28	1071	L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL		1 541,62 \$
202400203 (A)			2024-03-28	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		318,04 \$
202400204 (A)			2024-03-28	1399	Linde Canada inc.		357,43 \$
202400205 (A)			2024-03-28	35	LOCATION WINDSOR INC.		267,07 \$
202400206 (I)	8284		2024-03-28	183	MACPEK INC -		37,03 \$
202400207 (A)			2024-03-28	41	MRC DU VAL-SAINT-		53 911,33 \$
202400208 (A)			2024-03-28	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		75,86 \$
202400209 (A)			2024-03-28	1505	Pierre Chouinard & fils		2 418,24 \$
202400210 (A)			2024-03-28	1359	POSTAGE SOLUTIONS INC.		172,35 \$
202400211 (A)			2024-03-28	89	RAYMOND CHABOT GRANT		3 851,66 \$
202400212 (A)			2024-03-28	1491	Régie inter. sanitaire des		4 687,00 \$
202400213 (I)	8285		2024-03-28	67	MINISTRE DU REVENU DU		92,58 \$
202400214 (A)			2024-03-28	968	LE SALON DE		27,82 \$



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

202400215 (A)		2024-03-28	1395	Sidevic	81,14 \$
202400216 (I)	8286	2024-03-28	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	112,22 \$
202400218 (A)		2024-03-28	1000	VALORIS	1 935,64 \$
202400222 (A)		2024-03-28	1519	URBATEK	4 881,61 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000** **105 165,00 \$**

**Total des paiements** **105 165,00 \$**

de

**Total des paiements émis par type**

**Total des chèques** **102 945,98 \$**

**Total des dépôts direct** **2 219,02 \$**

**105 165,00 \$**

*Total des paies émises (du 2024-03-07 au 2024-04-02)*

*Dépôt direct et chèque*

**Dépôt direct:** 16 709,33 \$

**Chèque:** 0,00 \$

**Total:** 16 709,33 \$

### 6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

- a) **Mairie** : le maire Rolland Camiré mentionne qu'à ce moment de l'année, tout suit son cours normalement.
- b) **Travaux publics et hygiène du milieu**: Le responsable de voirie et le conseil ont finalisé la planification des travaux sur les chemins pour la saison.
- c) **Régie incendie** : le conseiller Philippe Verly mentionne que le nouveau directeur de la Régie incendie est entré en poste, il s'agit de M. Étienne Leclerc. Une rencontre du comité est prévue la semaine prochaine.
- d) **Loisirs, culture, familles et aînés**: la conseillère Johanne Maurice mentionne que l'inscription à la balle va avoir lieu le samedi 4 mai de 9h à midi.
- e) **Dossier environnement** : pas de sujets
- f) **Trans-Appel** : pas de sujets
- g) **Urbanisme** : le conseiller Gilles Perron mentionne que le CCU s'est réuni le 27 mars dernier pour traiter 2 dérogations mineures et discuter des modifications des règlements d'urbanisme à venir.

2024-04-04

### 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-03 RELATIF À LA SUPERFICIE DES MINI-ENTREPÔTS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** soit adopté le règlement numéro 2024-03 conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2024-03 et en conséquence signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2024-04-05

**8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO. 2004-5 AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ILOT DE CHALEUR URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-04 conformément à l'article 124 de la Loi;

**DE** fixer au 6 mai 2024, à 20h00h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2024-04-06

**9. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 AFIN D'AJOUTER CABANE À SUCRE ACCESSOIRE À L'HABITATION COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-04 conformément à l'article 124 de la Loi;



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

**DE** fixer au 6 mai 2024, à 20h00h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

### **10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2004-8 DANS LE BUT D'AUTORISER CERTAINS TYPES DE FONDATION SUR PIEU ET ABROGEANT CERTAINS ARTICLES**

Le conseiller Sylvain Côté par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-06. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi.
- dépose le projet de règlement numéro 2024-06.

2024-04-07

### **11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2004-8 DANS LE BUT D'AUTORISER CERTAINS TYPES DE FONDATION SUR PIEU ET ABROGEANT CERTAINS ARTICLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par le conseiller Philippe Verly  
appuyé par le conseiller Gilles Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

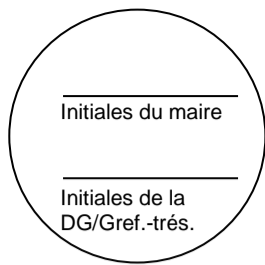
D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-06 conformément à l'article 124 de la Loi;

**DE** fixer au 6 mai 2024, à 20h00h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

### **12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2004-7 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES SANS ISSUES**

Le conseiller Jonathan Morin par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-07. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi.
- dépose le projet de règlement numéro 2024-07.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

2024-04-08

### 13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2004-7 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITONS RELATIVES AUX RUES SANS ISSUES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-07 conformément à l'article 124 de la Loi;

**DE** fixer au 6 mai 2024, à 20h00h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

2024-04-09

### 14. RÉOLUTION POUR L'ÉLABORATION D'UN PGA-EAU

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
appuyé par le conseiller Gilles Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Val-Joli **s'engage à ;**

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

2024-04-10

### 15. RÉSOLUTION MANDAT À FQM POUR LA RÉALISATION DU PGA-EAU

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli s'est engagée à réaliser un plan de gestion des actifs pour ses infrastructures en eau (PGA-EAU)

**CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation de ce plan, la Municipalité souhaite bénéficier de l'offre de service de la FQM;

il est proposé par le conseiller Raymond Côté  
appuyé par le conseiller Gilles Perron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de la FQM pour un estimé entre 4000\$ et 8000\$ pour la réalisation du mandat du PGA-EAU de la Municipalité.

2024-04-11

### 16. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE DOSSIER DE LA TECQ-DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

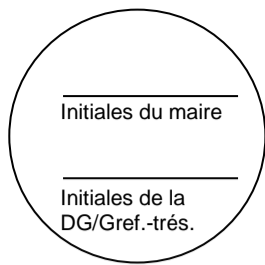
**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);





Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

2024-04-12

### 17. RÉOLUTION HORAIRE D'UN EMPLOYÉ

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée occupant le poste d'aide en urbanisme occupe un poste d'une journée semaine et qu'elle a des disponibilités supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un besoin ponctuel d'une journée semaine pour effectuer d'autres tâches;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'autoriser** un ajout de 7h semaine à l'horaire de l'employée occupant le poste d'aide en urbanisme pour effectuer d'autres tâches pour une période de 6 mois.

2024-04-13

### 18. AUTORISATION DE DESTRUCTION – LISTE PRÉPARÉE PAR MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe; préparée par L'archiviste Michel Hamel. et datée du 14 mars 2024 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

2024-04-14

### 19. COMMANDITE DU DÉJEUNER DES POLICIERS DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**CONSIDÉRANT** la tenue du Déjeuner des policiers de la MRC du Val-Saint-François qui aura lieu le 8 mai prochain au restaurant La Vielle gare de Richmond;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite encourager la tenue de cet événement au profit de la Fondation québécoise du cancer dont une partie des dons recueillis sera remis au Centre régional et Hôtellerie de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de partenariat a été proposé pour atteindre l'objectif financier de 6 500\$ pour l'événement

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité participe financièrement en offrant une commandite de 150\$ pour l'événement.

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2024-04-15

### 20. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PPA-CE

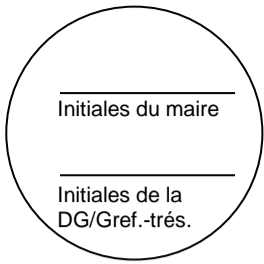
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer des travaux de rechargement sur le chemin de la Grande Ligne et une partie du 9<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli désire présenter une demande dans le cadre de la subvention Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'exécution d'une partie des travaux

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** présenter une demande de subvention dans le cadre du PPA-CE au montant de 38 000\$;

**DE** transmettre la présente résolution à Monsieur André Bachand, député provincial de la circonscription de Richmond.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

### 2024-04-16 21. RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE FAUCHAGE

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyée par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de fauchage d'accepter la soumission de Marc Morin pour l'année 2024 au prix de 31.50\$/km double plus taxes.

### 2024-04-17 22. RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyée par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de débroussaillage d'accepter la soumission de Entreprises Philippe Berthelette pour l'année 2024 au prix de 105\$/heure plus taxes.

### 2024-04-18 23. RÉSOLUTION POUR OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CALCIUM-ABAT-POUSSIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 28 sacs de 1000kg de calcium en flocons;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'appel d'offre :

Fournisseur	prix avant taxes/sac de 1 tonne
Sel Warwick	680\$
Somavrac	674\$

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

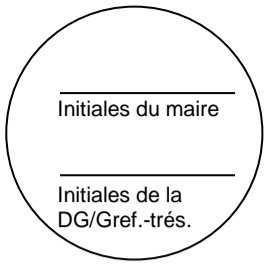
D'octroyer le contrat de fourniture de 28 sacs de 1000kg de calcium en flocons, transport inclus à Somavrac pour un montant de 21 698.04\$ taxes incluses.

### 2024-04-19 24. RÉSOLUTION POUR OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres demande un prix unitaire pour le transport par litre pour divers produits;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix à la rampe (OBG) sera la référence de prix plus le prix du transport :



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la soumission suivante suite à son appel d'offres sur invitation :

Fournisseur	Prix unitaire pour transport par litre avant taxes :
Pierre Chouinard et fils	Diésel clair : 0.012/l
	Diésel coloré : 0.150/l

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyée par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers à Pierre Chouinard et fils pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025.

### 2024-04-20 25. RÉOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE NIVELEUSE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyée par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de nivelage d'accepter la soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard pour l'année 2024 au prix de 165.00\$/hre plus taxes.

### 2024-04-21 26. RÉOLUTION POUR FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a prévu différents travaux de voirie nécessitant des matériaux granulaires selon les projets qu'elle doit réaliser;

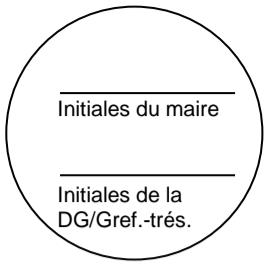
Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
Appuyée par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** s'approvisionner chez 9207-1547 Québec inc. pour :

- un montant estimé de 35 000\$ pour le projet du 9<sup>e</sup> rang soit environ 1600 tonnes de MG20B
- un montant estimé de 20 000\$ pour le rehaussement du chemin Raymond
- un montant estimé de 30 000\$ pour des travaux dans le rang 10, le chemin Kendall et le chemin Coutu
- tout autre besoin de rechargement ponctuel si la distance ou la granulométrie le justifie pour le MG20B au coût de 16\$/tonne

**DE** s'approvisionner chez Entreprise B. Chevalier inc pour l'achat estimé de 525 tonnes de Criblure 0-7mm au montant de 16.38\$/tonne et 400 tonnes de MG20B à 14.48\$/tm pour le projet de la Grande Ligne;

D'autoriser l'achat de matériel granulaire chez un autre fournisseur si la distance le justifie par rapport à un travail donné ou si le travail demande une granulométrie ou caractéristique spécifique



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

2024-04-22

### 27. AUTORISATION TOUR CYCLISTE POLICIERS DE LAVAL

**CONSIDÉRANT QUE** la 27<sup>e</sup> édition du Tour cycliste des Policiers de Laval sera de passage sur le territoire de Val-Joli le 29 mai 2024;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyée par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le passage sur le territoire du Tour cycliste des Policiers de Laval.

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### HYGIÈNE DU MILIEU

2024-04-23

### 28. CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de Drumco pour le contrat d'entretien des 3 génératrices de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyée par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de Drumco pour l'entretien des génératrices au montant total de 1810\$ plus taxes pour 2024, le contrat se renouvelant annuellement avec une augmentation correspondant à l'IPC.

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-04-24

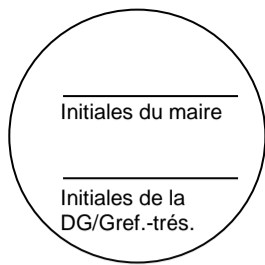
### 29. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 817, route 143 S

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter que le lot 3 678 494 soit subdivisé en deux et que le lot projeté 1 ait une largeur minimale sur la ligne avant de 4,01 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 2004-7, à l'article 4.13 et au tableau 1, exige une largeur minimale sur la ligne avant de 45,7 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à séparer une superficie de droit acquis d'au plus 5 000 mètres carrés au niveau de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**CONSIDÉRANT QU'**il semble possible de délimiter cette superficie tout en respectant la réglementation en vigueur s'il n'inclut pas le hangar dans le lotissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le hangar agricole d'une superficie de 466,65 mètres carrés deviendrait un bâtiment accessoire à l'habitation et que celui-ci ne serait pas conforme au règlement de zonage no., à l'article 7.9, qui exige que la superficie maximale totale de tous les bâtiments accessoires soit de 185,8 mètres carrés ;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la différence de dimension entre ce qui est demandé (4,01 mètres) et le règlement (45,7 mètres) est énorme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité craint que la largeur ne soit pas assez suffisante en cas d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lotissement pourrait avoir un impact sur la résidence voisine ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser à la majorité (à la suite d'un vote) la demande de dérogation mineure telle quelle ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à la majorité des membres présents

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour la subdivision en deux du lot 3 678 494 qui occasionne le lot projeté 1 à avoir une largeur minimale sur la ligne avant de 4,01 mètres.

### LOISIRS ET CULTURE

2024-04-25

#### 30. ADHÉSION 2023 AU CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE ET NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli désire renouveler son adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2024 au montant de 100\$ et nommer ses délégués

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin  
Appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** renouveler l'adhésion de la municipalité de Val-Joli au Conseil sport loisirs de l'Estrie au montant de 100\$

**DE** déléguer madame Johanne Maurice et monsieur Jonathan Morin à titre de délégués pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote

2024-04-26

#### 31. ADHÉSION À LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de la Famille Les Arbrisseaux sollicite le milieu pour sa campagne d'adhésion à titre de membre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli reconnaît l'importance de l'organisme dans le milieu;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** devenir membre de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux et de payer la cotisation annuelle au montant de 20\$.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

2024-04-27

### 32. TOILETTE HALTE TITUS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli souhaite installer une toilette chimique pour la saison estivale à la Halte Titus

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** confier à LTCA inc le contrat fourniture d'une toilette chimique pour la Halte Titus pour la période des mois de mai à septembre pour un montant de 160\$/mois plus le transport, plus taxes.

2024-04-28

### 33. FÊTE NATIONALE COMMANDITE

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite publicitaire pour la tenue de la Fête nationale par l'organisme Loisirs St-François Xavier de Brompton ;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin  
Le vote est demandé  
Le conseiller au siège no 1 Sylvain Côté vote contre  
Le conseiller au siège no 2 Philippe Verly vote contre  
Le conseiller au siège no 3 Gilles Perron vote pour  
Le conseiller au siège no 4 Raymond Côté vote contre  
Le conseiller au siège no 5 Jonathan Morin vote pour  
La conseillère au siège no 6 Johanne Maurice vote pour

Le vote étant à égalité, le maire Rolland Camiré vote pour

Et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

D'octroyer une commandite publicitaire de 100\$ pour la tenue de la Fête Nationale à Loisirs St-François Xavier de Brompton

### 34. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Pas de sujets

### 35. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/Gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 avril 2024

### 36. CORRESPONDANCE

- a) MAMH transfert ponctuel aux municipalités de moins de 15 000 habitants
- b) St-Laurent et Atlantique, liste des matières transportées 2023

2024-04-29

### 37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h44**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire

